



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 9 DÉCEMBRE 2021

Compte-rendu affiché le : 15 décembre 2021

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 décembre 2021

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : Mme Marie BRUNET

Membres présents : 37

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, M. François-Xavier PENICAUD, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, M. Hervé THIBAUD, Mme Linda TABTE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. René MAGLIANO, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-François DELAPIERRE, M. Stéphane GENIN, M. Albert YOGO, Mme Sandrine BERTHET, Mme Anne-Lise LANSAQUE, M. Jean-Baptiste DOZOLME, M. Stevens BOBI, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Marie BRUNET, M. Djamel BOUDEBIBAH, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO, Monsieur Filipe GALVAO, Madame Lucile MOREL, Madame Nesrine MECHKAR

Membres ayant donné pouvoir : 5

Mme Christiane RIVOIRE pouvoir à Mme Jacqueline PALLUY
Mme Sonia GRANDSERRE pouvoir à Mme Martine CHAREYRE
Mme Maryam EL GUIZANI pouvoir à Mme Isabelle DA SILVA
M. Fatih DEMIRAY pouvoir à M. Jérémie BREAUD, MAIRE
Madame Stéphanie VELLA pouvoir à Madame Nesrine MECHKAR

Membre absent: 1

Mme Françoise KIRASSIAN

Délibération n°20211209DEL19

URBANISME

Création d'un emplacement réservé dans le cadre de la modification n° 3 du PLU-H

RAPPORTEUR : M. RAPHAËL SULTANA

Mesdames, Messieurs,

La commune souhaite favoriser la mise en place de cheminements modes doux sur le secteur de l'avenue du 8 mai 1945 et demande à la Métropole, dans le cadre de la procédure de modification n° 3 du PLU-H, l'inscription d'un emplacement réservé (ER) aux cheminements piétons ou cyclistes, au bénéfice de la

commune, sur les parcelles cadastrées C 1797 et C 1798, entre la rue Philippe Goy et l'avenue du 8 mai 1945. La parcelle C 1797 appartient à un propriétaire privé, et la C 1798 à M. Philippe Goy.

Un chemin sommairement aménagé permettant de relier les deux rues existe déjà. Il est emprunté par les riverains, notamment les usagers de la ligne de tramway T2 pour rejoindre l'arrêt Rebufer et permet également aux 25 élèves scolarisés au groupe scolaire Jean Jaurès qui habitent dans la résidence du Mas Rebufer de rejoindre leur école. Les autres alternatives en mode doux sont d'emprunter le parking privé du magasin Grand Frais ou de passer par la rue Louis Plantier ce qui occasionne un détour d'environ 850 mètres.

Aujourd'hui, ces parcelles sont classées en zone UR1b au règlement graphique du PLU-H. Les constructions y sont donc possibles et cette liaison peut donc être condamnée si l'un ou l'autre des propriétaires souhaite réaliser un projet. L'inscription de ce chemin aura pour effet d'interdire toute construction sur son emprise, et permettra de réserver une partie du terrain pour la commune à l'occasion d'une vente. Les propriétaires peuvent également mettre en demeure la Ville d'acheter la bande de terrain concernée. L'avis des domaines sera requis pour évaluer le prix d'acquisition. La totalité des frais d'acquisition seront à la charge de la commune qui est compétente pour la gestion des cheminements doux.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **DEMANDER** à la Métropole de Lyon la création d'un emplacement réservé cheminement piétons ou cyclistes (de type « voie verte ») d'une largeur de 4 mètres maximum environ sur les parcelles C 1797 et C 1798 dans le cadre de la procédure de modification n° 3 du PLU H de la Métropole.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Le Maire,

Signé par : Jérémie BRÉAUD
Date : 13/12/2021
Qualité : LE MAIRE



Jérémie BRÉAUD

Envoyé en préfecture le 13/12/2021

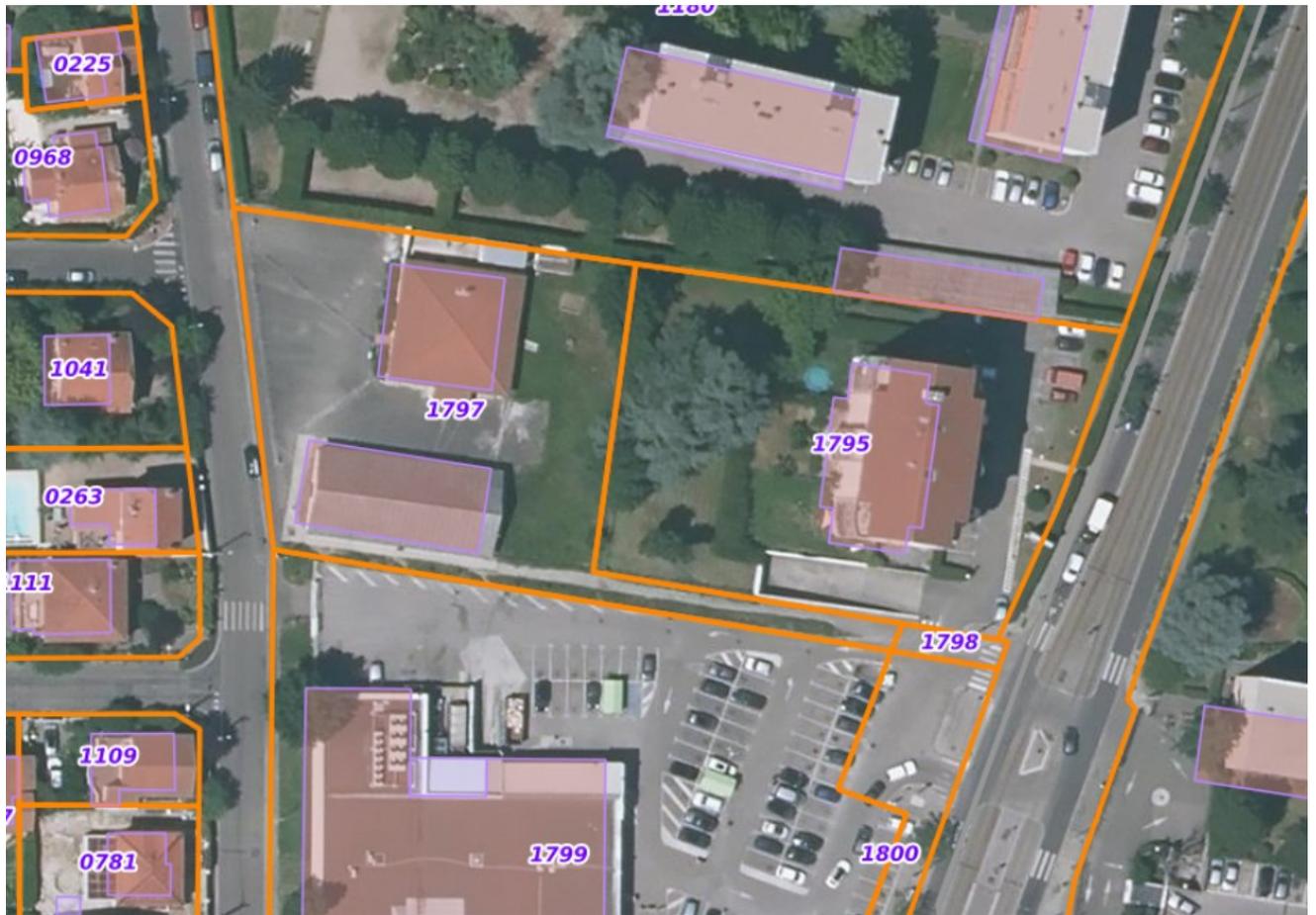
Reçu en préfecture le 13/12/2021

Affiché le

SLO

ID : 069-216900290-20211209-20211209DEL19-DE

ANNEXE 1 : Photo aérienne + cadastre



ANNEXE 2 : Projet de modification du zonage du PLU-H

